

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT  
DE LA SOMME

Séance du 13 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	5

Objet de la délibération
Finances : Adhésion 2026 Fédération nationale des SCoTs
Référence
6_20260213_7.5.3

Date de la convocation
26/01/2026 et 09/02/2026

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamiinois.fr">http://grandamiinois.fr</a>
16/02/2026

L'année deux mille vingt-six, le 13 février à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2026. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois - 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE, Jean-Jacques STOTER.

Excusés ayant donné procuration :

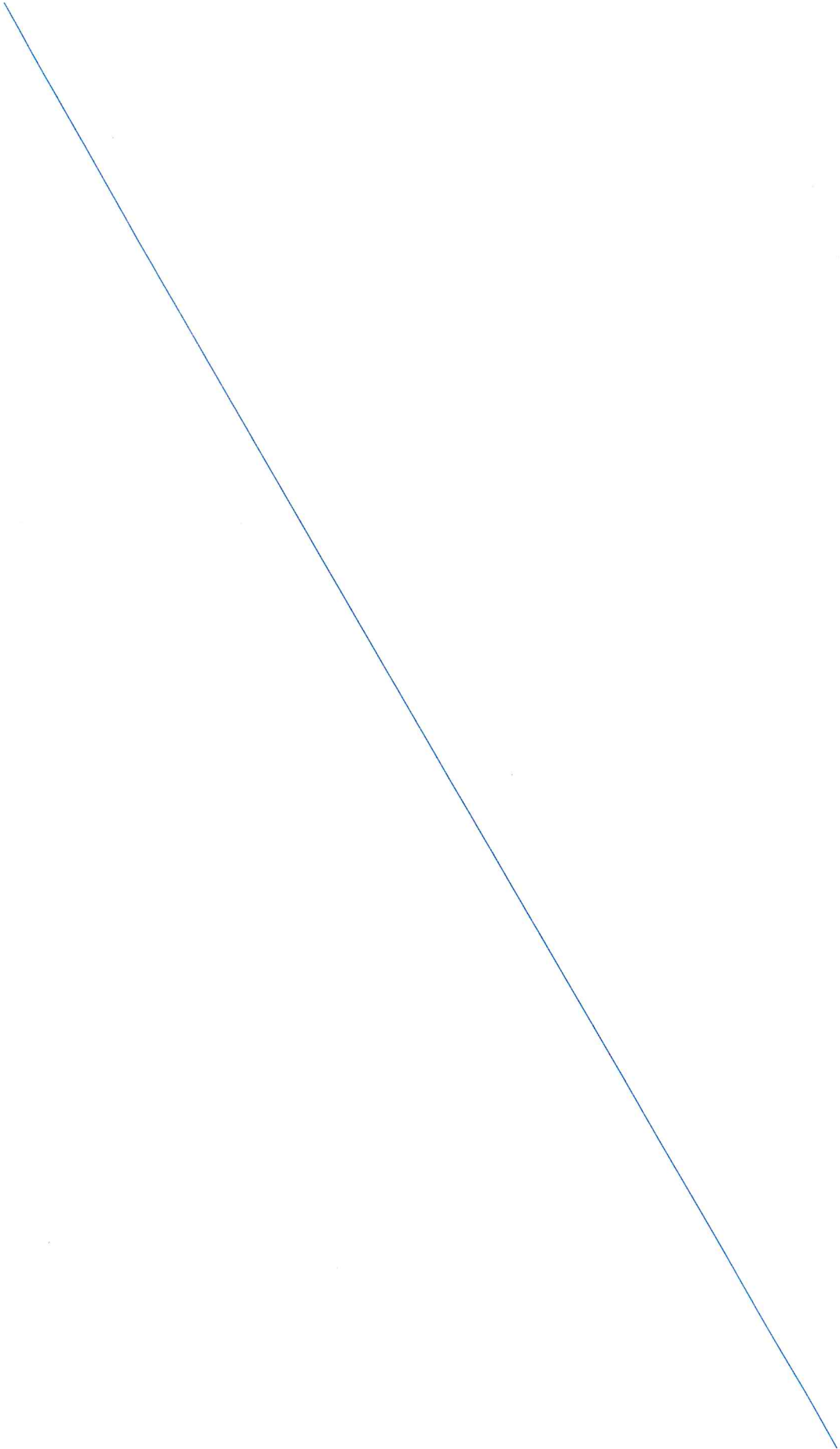
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSSES, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

1 élu de la CA Amiens métropole démissionnaire, non remplacé.

1 élu de la CC du Grand Roye décédé, non remplacé.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir renouveler l'adhésion 2026 à la Fédération nationale des SCOTS et d'octroyer la cotisation d'un montant de 3 707 €uros dont la dépense est inscrite en section de fonctionnement, chapitre 011, article 6281, Fonction 50 sur l'exercice 2026 du budget principal.

Le Comité syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le vote du budget primitif 2026,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité


- Décide de renouveler l'adhésion 2026 et d'octroyer la contribution d'un montant de 3 707 €uros à la Fédération nationale des SCOTS dont la dépense est inscrite en section de fonctionnement, chapitre 011, article 6281, Fonction 50 sur l'exercice 2026 du budget principal.

Fait et délibéré le **3 FEV. 2026**  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,  
P. RIFFLART



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>6_20260213_753</b>
Objet :	<b>Finances : Adhésion 2026 Fédération nationale des</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20260213-6_20260213_753-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20260213-6_20260213_753-DE-1-1_0.xml	text/xml	930 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D__lib6_Adh__sion 2026 F__d__ des scots.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20260213-6_20260213_753-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	897.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	13 février 2026 à 16h54min01s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 février 2026 à 16h54min08s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	13 février 2026 à 18h03min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2026 à 18h04min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2026 à 18h04min39s	Reçu par le MI le 2026-02-13